

# LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET DIANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'ÉGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

## PRIX DE L'ABONNEMENT

ALEXANDRIE et L'ÉGYPTE	{	Six Mois, 20 Francs.
		Un An, 35 "
ETRANGER.....	{	Six Mois, 25 "
		Un An, 45 "

## INSERTIONS.

Annonces .....	50 Centimes la Ligne
Réclames.....	1 Franc la Ligne
Prix du Numéro.....	1 Franc.

## POUR TOUT CE QUI CONCERNE

la Rédaction et les Annonces,

s'adresser au Bureau du Journal

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

AGENCE REUTER

Constantinople, le 23 septembre 1869.

Le différend Turco-Egyptien reste en suspens. Les Ambassadeurs de France et d'Angleterre conseillent l'acceptation, par la Porte, des explications contenues dans la lettre du Khédive sans insister sur les points concernant le budget annuel et les emprunts à l'étranger spécifiés dans la seconde lettre du Grand-Vizir. Les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie envisagent la question au même point de vue que ceux d'Angleterre et de France, tandis que les Ambassadeurs de Russie et de Prusse restent entièrement neutres.

La Porte jusqu'à présent n'a pas consenti à suivre les conseils des Puissances et elle persiste en ses demandes sur les points en litige.

Londres, le 23 septembre 1869

La rumeur qu'un embargo avait été mis sur les frégates cuirassées en construction à Toulon, pour le Gouvernement Egyptien, a été officiellement démentie.

Alexandrie, le 25 Septembre 1869.

Les ministres sont toujours au Cairo ainsi que les Conseils généraux ; il ne nous est venu aucune nouvelle de nature à nous faire croire qu'on ait fait un pas pour sortir du *statu quo*.

La venue au Cairo du prince duc d'Aoste va être un dérivatif puissant à la politique et l'on va saisir, avec empressement, cette circonstance pour laisser dormir la question du conflit. Il est peu probable d'ailleurs qu'on prenne un parti sérieux avant l'arrivée au Cairo de Son Excellence Nubar-Pacha qui est débarqué ce matin à Alexandrie ainsi que M<sup>r</sup> de Lesseps.

Par l'arrivée de Son Excellence Nubar-Pacha, le ministère va se trouver au grand complet.

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas été bonne pour la presse ; Le *Manifesto Giornaliero* vient d'être suspendu pour deux mois par mesure administrative. Nous ne

connaissons pas les termes du décret, mais il nous est assuré que c'est pour avoir reproduit d'après *le Pays*, journal de l'empire, un placard, non signé, que ce journal livrait à l'indignation publique en le publiant. Nous ne savons si le journal *le Pays* a été poursuivi en France, le prochain courrier nous le fera savoir probablement ; en tous cas, la peine nous paraît bien sévère, s'agissant d'une reproduction d'un des journaux les plus dévoués à la personne de l'Empereur.

Il paraît que les rumeurs que nous avons mentionnées dans notre dernier numéro auraient quelque fondement, mais le tout se bornerait à la saisie d'une presse lithographique qui aurait servi, dit-on, à imprimer les placards anonymes dont nous avons parlé dans nos derniers numéros.

## LE STATU QUO.

La dépêche que nous publions en tête de nos colonnes nous confirme dans l'opinion que les Puissances Européennes s'en tiennent au *statu quo* dans la question Turco-Egyptienne.

Il est vrai que la dépêche porte que les Ambassadeurs de France et d'Angleterre auxquels se sont joints ceux d'Autriche et d'Italie conseillent simplement ; mais on voit de suite l'importance d'un conseil donné par ces quatre Puissances réunies.

Quant à la Russie et la Prusse, il est dit qu'elles restent neutres, au moins en apparence, et la Porte n'est pas décidée à suivre les conseils qui lui sont donnés, elle maintient au contraire ses demandes premières.

Dans une pareille situation, nous ne voyons pas que la question puisse marcher bien vite vers sa solution.

La Porte, en présence de l'attitude des Puissances, ne pourra pas prendre les armes pour contraindre le Vice-roi à accepter les conditions que lui impose le Grand-Vizir ; elle pourra faire des notes, chercher à soulever de nouveaux griefs, mais il nous paraît impossible qu'elle aille au delà.

Le Gouvernement Egyptien va donc entrer dans une période de calme relatif.

C'est le moment pour lui de s'occuper des questions intérieures qui sont d'une bien autre importance pour l'Egypte que le conflit avec la Turquie.

Les questions intérieures et qui s'imposent

impérieusement à l'examen du Gouvernement sont : La question de la réforme judiciaire à cet égard le Gouvernement, nous devons le reconnaître, a montré qu'il voulait en poursuivre la réalisation avec une persévérance que rien n'a pu ralentir ; il a fait preuve d'un esprit de conciliation que nul ne saurait contester en déclarant qu'il était prêt à examiner toutes les questions de garanties que l'on songe à lui demander. Il a réussi à amener les principales Puissances intéressées, à accepter la réunion d'une commission qui, d'ici à peu de jours, va examiner les projets du Gouvernement et rechercher à l'amiable, avec les Commissaires Egyptiens, le meilleur moyen de résoudre la question.

Nous avons assez longuement parlé de la réforme judiciaire et provoqué la discussion sur cette importante réforme, pour attendre la réunion prochaine de la commission internationale avant de nous en occuper de nouveau.

Il y a ensuite la question de l'impôt que nous nous proposons d'examiner. La Porte, dans ses récriminations contre le Khédive, met au nombre de ses griefs, la mauvaise répartition de l'impôt et les charges trop lourdes qui en résultent pour les Egyptiens. Il est urgent d'examiner en effet, quelles sont les charges qui résultent pour le fellah des impôts tels qu'ils sont établis et s'il peut les supporter.

La question financière exige aussi toute l'attention du Gouvernement ; la dette de l'Egypte est, en effet, arrivée à un chiffre très élevé et il est indispensable qu'il prenne des mesures, non seulement pour arriver à la diminution de sa dette, mais encore pour donner de la sécurité à ses créanciers, pour affermir son crédit et pour prévenir le retour de crises financières aussi lourdes que celles que le pays a traversées depuis quelques années.

Il y a encore la question de l'instruction publique qui demande une prompt solution.

Nous pensons donc que c'est le moment pour le Gouvernement Egyptien de profiter du *statu quo*, imposé pour ainsi dire par les Puissances, pour s'occuper sérieusement de toutes ces questions, rechercher des solutions pratiques et les mettre à exécution promptement afin de prouver à l'Europe, aux



Puissances occidentales principalement qui lui témoignent tant d'intérêt, qu'il a la ferme volonté de marcher dans la voie du Progrès et qu'il est à la hauteur de la mission qui lui a été confiée par l'octroi du Gouvernement de l'Égypte.

Nous adjurons donc le Gouvernement Égyptien de mettre immédiatement à l'étude, comme il l'a fait pour la réforme judiciaire, la question des impôts, celle des finances et celle de l'enseignement public; qu'il ne craigne pas d'appeler la lumière sur ces questions vitales pour le pays; c'est en signalant les vices des institutions qu'on parvient à les réformer; qu'il ne prenne donc aucune humeur, si on lui étale les plaies qui rongent ses administrations. Comment pourrait-il guérir le mal, si on le lui cache ?

## EXTRAIT DES JOURNAUX.

Le conflit Turco-Égyptien, dit le *Mémorial Diplomatique*, n'est point résolu, nous en convenons, mais il ne menace nullement le maintien de la paix en Orient. En ce moment la Sublime Porte et le Vice-roi disputent sur l'étendue des concessions inscrites au firman de 1841: nous venons de relire nous-mêmes ce document, dont nos lecteurs nous permettront de leur résumer les principaux articles. Il est dit que le hattî schériff de Gallarate sera plus la base et le terme du droit public égyptien, soit la réserve toutefois que les lois d'Égypte respecteront les principes derrière lesquels s'abritent la sûreté de la vie, de la propriété et la conservation de l'honneur. Le firman stipule aussi que tous les règlements faits ou à faire par la Sublime Porte seront applicables à cette province, mais en le appropriant le mieux possible aux conditions locales.

Quant aux impôts, on établit qu'ils seront perçus conformément au système équitable adopté par le Gouvernement impérial; on accorde cependant au Vice-Roi la faculté d'en appliquer un autre, si le premier présente trop d'inconvénients. Il serait trop long d'examiner en détail dans quelle mesure le Gouvernement actuel du Vice-roi en est venu à excéder les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions précitées; mais il y a un fait constant c'est que les Puissances Européennes sont unanimes à persévérer de ce côté dans une politique éminemment propre à écarter toute complication. De même qu'Ismaïl-Pacha, livré à ses propres ressources et agissant sous sa responsabilité, n'est pas plus en position qu'en goût de proclamer son indépendance absolue à l'égard de la Sublime-Porte, de même celle-ci, contre l'avis formel des cabinets d'Occident, n'a pas les moyens de porter atteinte et finalement aux actes publiés par lesquels elle a constitué l'autonomie de la vice-Royauté. Sans doute les négociations entre Constantinople et Alexandrie peuvent se prolonger encore pendant quelque temps; sans doute la vérité n'est ni d'un côté, ni d'un autre dans les prétentions contradictoires qui viennent de se produire, et il faudra recourir à un moyen terme pour arriver à un arrangement équitable; mais tout cela est l'œuvre de la diplomatie qui est véritablement en sur son terrain. Où qu'elles surgissent, les questions Orientales sont toujours entre les mains des Grandes Puissances: quand elles le veulent, elles savent comment on les apaise, comment on les résout. Or, en ce moment, il n'y a pas de doute à concevoir sur leur disposition. On

a réussi, il y a six mois, à aplanir le différend turco-grec; on réussira bien encore à aplanir le différend turco-Égyptien, qui présente d'ailleurs bien moins de gravité.

On écrit de Constantinople à l'*Indépendance Brégeoise* à la date du 7 septembre.

On ne s'attendait rien du voyage projeté d'Ismaïl-Pacha à Constantinople, mais on ne pense pas que le Khélive vienne ici avant qu'une entente préalable sur les points aujourd'hui en contestation soit établie entre lui et la Sublime-Porte. Il ne voudra certainement pas s'exposer, en arrivant ici trop prématurément, aux inconvénients d'une situation mal éclairée.

Au surplus, un nouveau jour se fait sur cette question égyptienne. Après la réponse du Khélive qui affirme que c'est sur l'autorisation de la Sublime-Porte qu'il a retiré ses troupes de Crète et qu'il a envoyé Nubar-Pacha en Europe avec une mission concernant les capitulations, on n'a guère compris que le grand-vizir eût fait de ces deux incidents un si vif reproche à Ismaïl-Pacha et la base des griefs articulés contre ce dernier. Cette circonstance a beaucoup contribué à mettre en lumière la politique du gouvernement turc. Sortie victorieuse du conflit turco-grec, la Sublime-Porte a voulu profiter de la position avantageuse que lui faisait son triomphe, pour mettre à la raison tous les vassaux du Sultan qui, à des degrés divers, méconnaissent leurs devoirs et tentent franchir les limites de leurs attributions. Elle a commencé par l'Égypte parce que c'est le pays vassal le plus étroitement lié à la cour sultane, et que le Vice-Roi, par son récent voyage en Europe, a fourni prétexte à un rappel à l'ordre. Dès que la difficulté égyptienne sera réglée, nous aurons nécessairement des questions analogues avec le Monténégro, les Principautés roumaines, la Serbie; chacun de ces petits pays aura son tour. C'est tout un système de répression générale auquel quelques-unes des puissances, celles qui ont intérêt au maintien du *status quo* en Orient, prêtent volontiers leur concours, et dont la première application vient de se faire en Égypte. Il s'agit d'arrêter, pour un temps aussi long que possible, les tentatives présumées de ces États vassaux vers une plus grande somme de liberté. Déjà, on a écrit au prince de Monténégro pour lui demander ce qu'il compte faire des armes qu'il a fait fabriquer en dernier lieu pour son compte en France. Le prince n'a pas répondu et ce sera une raison de plus pour le mettre, lui aussi, en demeure de s'expliquer à ce sujet d'une manière catégorique. Cette politique peut avoir ses avantages; mais elle a aussi ses dangers et il faudra beaucoup de circonspection pour ne pas légitimer chez quelques-uns de ces États, que l'on se propose de taquer ainsi à la ronde, des résistances propres à mettre en péril ce même *status quo* que l'on veut conserver. Espérons qu'Al-Pacha, avec le tact et la prudence qui le caractérisent, saura prévenir cette éventualité.

On lit dans le *Journal des Débats*:

Nous avons dernièrement exposé les différentes phases de la controverse engagée entre le Sultan et le Vice-roi d'Égypte, et qui, jusqu'à présent, s'est maintenue dans les limites de la diplomatie. C'est une querelle qui rappelle beaucoup celles des rois d'autrefois avec leurs grands vassaux. Le vassal est devenu trop puissant pour ne pas usurper tous les signes de la souveraineté et de l'indé-

pendance, et le suzerain saisit les occasions propices pour affirmer son droit et ne pas laisser s'établir la prescription. Dans ces derniers temps, le Vice-roi avait pris, dans ses rapports avec les puissances européennes, une attitude personnelle qui avait excité les ombrages de son maître; il avait communiqué directement avec elles, il s'était rendu de sa personne dans plusieurs des cours du continent, y avait été reçu avec les honneurs réservés aux têtes couronnées, il avait invité plusieurs souverains à venir assister à l'inauguration du canal de Suez, comme si l'Égypte eût été un territoire ne dépendant que de lui.

Le sultan avait vivement ressenti cet oubli de ses droits souverains, et les airs d'émancipation que prenait un de ses pachas, car, ainsi que tout le monde le sait, le traité de 1841 n'a point établi l'indépendance de l'Égypte; il en a seulement assuré le gouvernement héréditaire à la famille de Méhémet-Ali; mais l'Égypte n'en est pas moins, selon la lettre, un pachalik comme un autre; le vice-roi n'a point de préférence sur les autres gouverneurs de province; il ne peut faire battre monnaie à son effigie, il paie tribut, et les lois de l'Égypte sont les lois de la Turquie.

Profitant des circonstances actuelles de l'Europe, assuré de la bonne volonté de l'Angleterre et du désir de la France de rester en bons termes avec cette puissance, encouragé par le succès qu'il avait obtenu dans la conférence tenue à Paris pour le règlement de l'affaire grecque, le Sultan avait résolu de faire acte d'autorité, et on a pu lire partout la sommation que son Grand-vizir avait adressée au Vice-roi d'avoir à rendre compte de sa conduite et de ses démarches.

C'est la réponse du Vice-roi dont le texte est maintenant publié. Elle est évasive, mais soumise. Le Sultan lui reprochait d'avoir retiré ses troupes de l'île de Crète avant la fin de l'insurrection, il répond qu'on les avait laissées à sa charge et qu'il ne pouvait plus les payer. Quand à ses relations avec les souverains européens, s'il a pris sur lui d'en inviter plusieurs à assister à l'inauguration du canal, c'est en vertu de la position qu'il devait à la générosité de son propre souverain, et il n'a jamais commis aucun acte qui put porter atteinte à ses droits sacrés. Il n'a jamais manqué de respect aux représentants du Sultan, et a fait visite à chacun d'eux; il les a même, à Paris, invités à dîner avec lui en famille.

Quant à la mission de Nubar-Pacha en Europe loin d'avoir voulu faire de lui un envoyé indépendant, il a tenu à lui procurer la permission de la Porte et des lettres de recommandation pour les ambassadeurs du Sultan à Paris et à Londres. L'augmentation croissante des rapports de l'Égypte avec l'Europe avait en lui nécessité une nouvelle juridiction que Nubar-Pacha était chargé de négocier.

Le sultan avait aussi reproché au vice-roi de multiplier des armements qui écrasent ses sujets et les accablent d'impôts. Le Vice-roi invite son souverain à comparer l'état dans lequel se trouve aujourd'hui l'Égypte avec celui dans lequel l'avait laissé son prédécesseur. Il y a fondé une assemblée de députés élus pour contrôler les dépenses et l'administration, et fixer le budget; il a créé des institutions scientifiques, littéraires, commerciales; il a envoyé de nombreux élèves dans les écoles étrangères; il a fait d'immenses travaux pour arrêter les dévastations



du Nil et encouragé l'agriculture : il a fait 700 kilomètres de chemin de fer et établi des lignes télégraphiques, et on sait tout ce qu'il a fait pour le canal de Suez.

Quant aux armements, aux achats d'armes de guerre, il n'a fait que substituer des armes nouvelles aux anciennes. Ces mesures sont justifiées par le désir de servir à la protection du territoire du Sultan, et, comme preuve, le Vice-roi ajoute qu'au moment de la rupture avec la Grèce, il avait rassemblé 20,000 hommes à Alexandrie qui n'attendaient qu'un signal de Constantinople. Le Vice-roi espère donc que ces franches explications le justifieront aux yeux de son souverain et que dans tous les cas, aussitôt qu'il aura terminé quelques affaires pressantes, son intention est d'aller à Constantinople porter aux pieds du trône l'hommage de sa fidélité.

Toutefois ces explications ne paraissent pas avoir calmé ni satisfait le Sultan : on prétend qu'au contraire elles auraient redoublé son irritation. Le fait est que si le tableau que le Vice-roi trace des effets de son gouvernement était exact autrement que sur le papier, il ne serait pas de nature à rassurer son souverain sur ses intentions. Une nouvelle note sur le ton de celle adressée à Ismail Pacha, dans laquelle le Sultan, acceptant la déclaration que les armements n'avaient pour but que de contribuer à la défense de l'empire, limiterait à son élève sujet le paiement au prix courant, les vaisseaux armés et les armes perfectionnées commandés par lui en Europe ; lui enjoindrait de réduire ses forces de terre et de mer aux proportions stipulées dans le traité de 1841 ; de limiter les impôts et de n'en pas établir de nouveaux sans son autorisation ; de lui transmettre chaque année le bilan exact de la situation financière ; de ne point donner à ses fonctionnaires le titre de ministres, et de ne point entretenir des relations directes avec les gouvernements étrangers. A ces conditions, il pourra rendre en grâce auprès de son souverain.

Ces conditions sont dures : seront-elles acceptées ? Nous avons dit souvent qu'à nos yeux les questions d'Orient étaient plutôt les questions d'Occident, c'est-à-dire qu'elles peuvent soit prendre soit se résoudre, selon l'état des relations des puissances occidentales entre elles. La question d'Orient, soulevée l'année dernière à propos de l'insurrection crétoise et de la complicité de la Grèce, a été réglée pacifiquement parce que la France, l'Angleterre et l'Autriche étaient d'accord pour maintenir la paix. Les circonstances autorisent à croire qu'il en sera de même aujourd'hui pour l'Egypte, et il est vraisemblable que le Sultan n'aurait pas fait cet acte d'autorité s'il n'eût été assuré de l'approbation, ou tout au moins de la neutralité des puissances.

Il n'est pas probable que le Vice-Roi, s'il n'est pas subitement révoqué contre son souverain une lutte ouverte qu'il prendrait un certain caractère religieux en même temps qu'il politique. Le Sultan a beaucoup de moyens d'action dont il peut se servir sans toucher aux conventions le fond de sans appeler l'intervention de l'Europe. Jusqu'à présent, il n'a pris aucune mesure qui ne fût prise strictement dans son droit de souveraineté. Ainsi, les traités assurent le gouvernement héréditaire de l'Egypte à la famille de Méhémet Ali, mais sans désignation de personnes. Il y a plus : ainsi que nous l'avons déjà rappelé, le Sultan, par une faveur spéciale, facultée elle-même par l'intervention d'un certain nombre de piastres, avait

consenti à changer l'ordre habituel de succession orientale en faveur du fils du Vice-Roi, et à l'étriment de son frère. Ce frère, Fazyl Pacha est aujourd'hui un des ministres du Sultan, qui a ainsi un instrument tout prêt sous la main pour menacer le Vice-roi dans sa descendance directe. Il lui suffirait pour cela le rétablir par un décret, ce qu'il avait détruit par un décret. Il est à croire que dans l'état actuel de l'Europe, avec le désir général des puissances de ne pas provoquer une guerre générale, et avec le désir particulier de la France et de la coalition l'Angleterre en cas d'événements graves, le vice-roi juge à plus prudent de faire une soumission provisoire, et d'aller en personne solliciter sa rentrée en grâce auprès de son souverain.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Il n'était question, pendant toute cette semaine, que d'un avis qui devait être affiché à la Bourse pour informer le public le notre place que le Trésor désirait escompter les Bons à l'échéance de 18 à 24 mois à 10 1/2 p. 0/0. Ce bruit avait pris une telle consistance que nous nous attendions, d'un moment à l'autre, à voir cet avis placardé aux portes de la Bourse. Malheureusement il n'en a pas été ainsi et l'effet produit a été des plus fâcheux pour le gouvernement, car les personnes mal intentionnées et qui tout d'abord avaient cru à une nouvelle sérieuse n'auraient pas manqué d'attribuer à un manque des ressources la non-exécution des intentions du ministre des Finances.

Nous avons dû déjà signaler un premier fait qui, au lieu d'amener la baisse de l'escompte, était de nature bien certainement à produire une hausse. C'était à propos d'un avis donné par S. E. le Ministre des Finances, toujours au sujet de l'escompte de Bons. — Son Excellence, à ce qu'il paraît s'était beaucoup trop avancée, et avait dit à plusieurs personnes de notre ville qu'elle était disposée à escompter tous les bons à certaine échéance qui se présenteraient au Malié ? On en escomptait bien quelques-uns, mais on dut reculer devant de très fortes sommes, et prendre un bitis quelconque, comme par exemple, l'attente de l'arrivée du bateau de la Haute Egypte. Le fait ne manqua pas d'avoir un certain ralentissement et paralysa complètement le bon effet qui tout d'abord s'était produit à l'annonce des dispositions du ministère. Pourquoi donc trop s'avancer quand on est sûr de la voir reculer ; la retraite est quelquefois fort difficile ! Pourquoi au si prendre toujours des demi-mesures sans rien de bien arrêté ! Pour nous, du reste, il nous semblerait que S. E. le Ministre des Finances, quand il désire faire baisser l'escompte, n'a nullement besoin de faire annoncer avec grand fracas qu'il va escompter les Bons le tel ou telle échéance à tel ou tel taux ; c'est beaucoup de bruit pour peu de besogne et encore bien souvent, malgré des intentions parfaites, la besogne est mauvaise. Par des achats de peu d'importance, parvu qu'ils soient faits à propos et par des intermédiaires adroits, nous ne doutons nullement que Son Excellence parvienne à maintenir l'escompte, toujours dans les bornes convenables, à moins pourtant que ses besoins ne fissent paraître sur le marché une trop grande quantité de valeurs.

Nous avons pu constater, cette semaine, que S. E. le Ministre des Finances s'occupait d'une manière sérieuse de ses échéances, même de celles allant à des époques assez éloignées. Par des arrangements pris bien à l'avance, le Ministre veut s'éviter tout souci et ne penser qu'aux lourdes charges qui peuvent lui incombent d'un jour à l'autre, et d'un ordre tout-à-fait oriental. Evidemment il y a beaucoup de sagesse à prendre ses précautions pour l'avenir, mais encore faut-il poser des conditions en rapport avec la situation actuelle du pays et compter un peu avec l'avenir. A en juger par le contrat qui est tombé sous nos yeux par le plus grand des hasards, nous pourrions supposer que le Ministre se fait complètement illusion ou bien qu'il n'a pas l'intention sérieuse de conclure un arrangement quelconque.

Le contrat que nous avons vu, ayant pour but de prendre des engagements pour ce qui

reste des paiements à faire pour éteindre l'emprunt des chemins de fer, est son véritable point de départ d'œuvre. Nous voyons d'abord une série de conditions toutes en faveur du Gouvernement et quand nous arrivons aux charges du Gouvernement envers le contractant nous observons qu'au fur et à mesure qu'un paiement sera effectué à son échéance, il en sera pris un reçu qui sera présenté à l'administration des chemins de fer, laquelle délivrera des Bons sur elle pour le montant du paiement fait en y ajoutant une commission à raison de 1/2 pour 100 sur le montant du dit paiement et, ainsi que l'indiquera l'ordonnance de dix pour cent par an calculé également sur le montant principal du dit paiement. Nous nous demandons quel avantage peut trouver un établissement de notre place à se charger de ces paiements ; déboursés d'abord et recevoir la contre-valeur en Bons sur le chemin de fer, garantis par le Malié, à des échéances plus ou moins éloignées et à l'escompte de 10 pour cent, alors que sur place l'escompte est de beaucoup plus élevé. Que le Ministre ne se fasse pas illusion, nous croyons les établissements financiers de notre place beaucoup trop sérieux pour faire purement et simplement une affaire dans le but de lui être agréable !

FAITS DIVERS.

Son Excellence Nubar Pacha arrivé ce matin à Alexandrie par le paquebot français *Le Nil*, ne s'est pas arrêté ici. Un train spécial l'a conduit immédiatement au Caire.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Son Altesse le Duc d'Aoste vient reçu par le télégraphe ordinaire de son Gouvernement de quitter les eaux d'Alexandrie avec l'escadre cuirassée qu'il commande.

Le Khéivé a envoyé, aux consuls Européens, des copies de sa réponse à la proposition du Grand-Vizir, en y joignant des copies d'une adresse de dévouement signée en sa faveur par trois cents chefs de villages Egyptiens.

On s'attend prochainement à une diminution des impôts intérieurs.

La nouvelle garnison du corps, qui va être établie sur une grande échelle, sera probablement composée de Suisses. Un bataillon est déjà formé.

(International)

La flotte cuirassée Egyptienne, ayant terminé l'installation de sa puissante artillerie, va commencer ses expériences de tir à la mer.

(Courrier de Marseille)

On lit dans l'International du 17 septembre 1869

Hussein Pacha a quitté Paris mercredi matin, se rendant en Egypte auprès du vice-roi son père, à l'occasion des fêtes de l'inauguration du Canal de Suez.

Le Général Fleury s'était rendu avant-hier chez Hussein Pacha pour prendre congé du jeune prince et annoncer les compléments de l'Empereur et de l'Impératrice qui ont regretté de ne pas pouvoir lui faire personnellement leurs adieux.

Le vice-roi a spécialement invité aux fêtes, M. Firmin Raimbeaux écuyer de S. M. ainsi que le vicomte de Castex chambellan de l'Empereur et cousin du Gouverneur de Hussein-pacha.

Par un des derniers paquebots, Son Altesse Hassan Pacha, l'un des fils de Son Altesse le Vice-roi, s'est embarqué pour l'Angleterre où il se rend pour compléter ses études à la célèbre université d'Oxford.

On assure que la Duchesse d'Aoste est attendue en Egypte où elle vient retrouver le duc son époux.

On mande de Trieste :

« Le vapeur de guerre Autrichien *Gargnano*



« arrivera ici prochainement pour être mis  
 « en état de recevoir les officiers de marine et  
 « les autres personnes qui devront assister,  
 « par ordre du gouvernement à l'ouverture  
 « du canal de Suez.

« Outre l'escadre du Levant, le yacht impé-  
 « rial Greif et les vapeurs Elisabeth et Gar-  
 « gnan assisteront à la dite solennité. »

Et de deux.—Nous avons déjà dans le port  
 d'Alexandrie l'escadre Italienne ; espérons que  
 les escadres Française, Anglaise, Russe etc, etc.  
 vont arriver aussi, il ne manquera plus, dans  
 le port Egyptien, que les frégates cuirassées  
 Egyptiennes, qui sont maintenues en Europe  
 par le statu quo.

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS

### GRANDE LOTERIE

*Par* Dons Volontaires au profit des Indigents  
 SOUS LE HAUT PATRONAGE

De Monsieur TRICQUÉ, Gérant de l'Agence et  
 Consul Général de France en Égypte Prési-  
 dent de la Société

*Avec le Bienveillant Concours des Dames*  
*Françaises.*

ON TROUVE DES BILLETS

à ALEXANDRIE chez MM. les Membres du  
 Comité:

- MM. ANTOINE GALLO, Vice-Président,
- MAUNOURY, Vice-Président,
- DOBIGNIE, Secrétaire de la Société,
- ED. AMIC, Trésorier de la Société,
- R. P. Gardien de Terre Sainte,
- Le F. Supérieur des Lazaristes,
- GAILLARDOT, Médecin Sanitaire de France,
- DE RÉGNY, Secrétaire Adjoint,
- BONJEAN, — BRAUN — DE REGUSSE — GUERRY
- JACQUIN, — G. MATHIEU, — A. MEILLON, — MON-
- CHICOURT, — NICOCLAUD, — PASTRÉ, — SINANO,
- Le Docteur ARDOUIN, Médecin de la Société,
- BOLLARD, Administrateur Délégué du Co-
- mité.

*la Chancellerie du Consulat Général*  
*de France au Bureau de la Société*

Au Caire : aux Bureaux du Journal l'ÉGYPTÉ.

à Ismaïlia: chez M. GUEYLER, Agent Consu-  
 laire de France, Représentant de la Société.

à Port-Saïd: chez M. FAURE, Secrétaire du  
 Vicé-Consulat de France.

à Damiette: chez M. BASILE FAKRE, Agent  
 Consulaire de France.

à Zagazig: chez M. d'AUBONNE, Agent Con-  
 sulaire de France.

à Atfè: chez M. BARRIÈRE, Agent Consulaire  
 de France.

Tantah: chez M. ATHANASI CONSTANTIN,  
 Agent Consulaire de France.

Mansourah: chez M. CALOUCHE, Agent  
 Consulaire de France.

Siout: chez M. MAKAR DAMIAN, Agent Con-  
 sulaire de France.

à Khench: chez M. BICHARA EBED, Agent  
 Consulaire de France.

PRIX DU BILLET : F. 2 50.

Les Lots seront adressés à Monsieur le Con-  
 sul Président, au Consulat Général de France.  
 De nouveaux Avis indiqueront le jour où  
 les Lots seront exposés publiquement.

Le tirage aura lieu en janvier prochain-

## Bulletin Commercial.

### COTE DES CHANGES.

Londres à vue . . . . .	96 3/8 à 97 1/2
« 3 mois } banque . . .	96 5/8 à 96 3/4
} commerce	96 6/8 à 96 1/2
France à vue . . . . .	114 — à 3/8 %
« 3 mois } banque . . .	519 — à 519 1/2
} commerce	520 1/2 à 521 1/2

### OBLIGATIONS.

Mulieh, Ministère des Finances.

Echéance 4 à 3 mois 7 — à 7 1/2	—
« 3 à 5 « 7 1/2 à 8 —	—
« 5 à 9 « 8 — à 8 3/4	—
« 9 à 12 « 9 1/2 à 10 1/4	—
» 12 à 15 « 10 1/4 à 11 —	—
« 15 à 18 « 11 1/4 à 11 3/8	—
« 18 à 21 « 11 1/4 à 11 3/8	—
« 21 à 24 « — — à — —	—
« 24 à 27 « — — à — —	—
« 27 à 30 « — — à — —	—
« 30 à 33 « — — à — —	—

### Bons des Villages.

Echéance du 8 Janvier 1870	8 — à 8 1/4
« 1871 — — à — —	—
« 1872 — — à — —	—
« 1873 — — à — —	—
« 1874 — — à — —	—
« 1875 — — à — —	—
« 1876 — — à — —	—

### FONDS PUBLICS

Emprunts.	PAYEMENT DES COUPONS.		
1862. . . . . 7 0/0	1er mars - 1er 7bre	—	—
1864. . . . . 7 0/0	1er avril - 1er 8bre	90	91
1868. . . . . 7 0/0	15 janvier - 15 juillet	75 1/4	75 8/8
( fin courant ) 7 0/0	„ „	75 1/4	75 3/8
( fin prochain ) 7 0/0	„ „	75 3/8	75 7/8
Chemin de fer 7 0/0	1er janvier - 1er juillet	—	—
Mustapha-Pa- cha garanti 9 0/0	22 mai - 22 9bre	—	—
Daira V-B. 7 0/0	8 janvier - 8 juillet	80	80 1/4
Halim-Pacha 8 0/0	1er avril - 1er 8bre	90	91
Obl. Médjidié 10 0/0	8 janvier - 8 juillet	90	90 1/2
Actions Azizié, (6 Livres versées) . . . . . £			

### COURS DES MONNAIES

	AGIO
Guinée anglaise . . . . .	97 20/40 — — —
« égyptienne 100 — —	—
« russe . . . . .	— 79 48/40 — 8/40 perte
« stamboulina — 87 30/40 — 20/40	—
Pièce de 20 francs — 77 06/40 — 4/40	—
Sequin Imp. Autr. — 45 37/40 — —	—
Médjidié d'argent. — 16 35/40 — 25/40	—
Collonates . . . . .	— 20 28/40 — 8/40 perte
Tallari de la Reine. — 20 — — 3/40	—
Pièce de 5 Francs — 19 10/40 — 4/40 perte	—
Tallari russe . . . . .	— 14 27/40 — 23/40
( * ) ex-coupon	

### ANNONCES

#### PIANOS

DE LA MAISON

## BOISSELOT FILS & Co

DE MARSEILLE

VENTE, LOCATION, CONCERT.

Soul représentant au Caire:

M. CHARLES DROUIN

Rue de l'Église Catholique à côté du  
 Cercle Allemand.

## ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL

DE

## POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LEGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial  
 du 4 août 1860.

EAU ALCAINE, ferrugineuse, iodée et ga-  
 zeuse, apéritive et reconstituante ordonnée  
 depuis trois siècles par les médecins et em-  
 ployée avec un succès constant dans les mala-  
 dies des voie digestives, urinaires, génitales et  
 affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30  
 bouteilles ( en très beau verre ) —  
*se défier des substitutions et exiger le nom  
 de la source sur l'étiquette rose, sur la  
 capsule et sur le bouchon.*

	Fcs	Ccs
Prix de la Caisse de 30 Bouteilles	21	—
« « Bouteille . . . . .	—	75

### PASTILLES DIGESTIVES

	Fcs	Ccs
La boîte à divers arômes :	2	—

### SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau  
 Se défier des contrefaçons et exiger le nom  
 de la Source St Léger, les marques et le  
 contrôle de la Société de Pougues sur tous les  
 produits.

S'adresser pour traiter à M. Sabin PERA-  
 GALLO seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

## F. CORBET

55, rue Paradis 55,  
 MARSEILLE.

## GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, ri-  
 ches et ordinaires, Meubles en bois  
 sculpté, marqueterie, incrustation  
 cuivre et bois noir, etc.

### AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux  
 &c. en bois de pa issandre, acajou, noyer fan-  
 ta sie, &c.

### SIEGES ET SOMMIERS ELASTIQUES

### GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats faits dans de bonnes con-  
 ditions, permettent de vendre à prix réduits.

### EXPORTATION

### AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

### PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

### ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison. Abro.